Services de santé au travail et dé-confinement sanitaire

15e législature

Question écrite n° 16006 de Mme Pascale Gruny (Aisne - Les Républicains)

publiée dans le JO Sénat du 14/05/2020 - page 2228

Mme Pascale Gruny attire l'attention de Mme la ministre du travail sur le rôle des services de santé au travail à la sortie du confinement lié au Covid-19. Le dé-confinement va entraîner une reprise d'activité de très nombreuses entreprises et de leurs salariés. Le rôle des services de santé au travail, dont la mission de prévention et les compétences sont tout indiquées pour les conseiller dans cette phase critique, semble oublié dans les annonces gouvernementales. Les hésitations sur le fait de confier ou non la réalisation de tests aux médecins du travail, le retard sur la publication des textes réglementaires permettant à ces derniers de délivrer des arrêts de travail en cas de diagnostic d'une infection au Covid-19, ou encore l'absence de mention des capacités d'intervention des équipes de santé au travail pluridisciplinaires, ne permettent pas aux employeurs et aux salariés de savoir précisément ce qu'ils peuvent attendre de leur service de santé au travail dans cette période de crise. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement prévoit des annonces qui clarifieront le rôle de ces acteurs de proximité pour la bonne information des entreprises et pour éviter toute perte de chance pour les salariés.

En attente de réponse du Ministère du travail

Alerte mail
L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :
Votre format : HTML Texte
Valider

Ce site utilise des cookies de mesure d'audience. En poursuivant votre navigation, vous en acceptez l'installation et l'utilisation sur votre poste. En savoir plus Accepter